

**Objet : Portant souscription d'un emprunt auprès de la Banque Postale**

**Décisions du Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis, dans le cadre de ses délégations, conformément à la délibération n°2020/63 du 10 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Président, portant notamment sur la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que des prendre les décisions mentionnées au III de l'article L1618-2 et au a de l'article L2221-5-1 du code général des collectivités territoriales, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires :**

Pour les besoins de financement de l'opération prévue à la délibération n°2019/147 datée du 17 décembre 2019, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 380 000 euros.

*Vu la délibération 2019/147 du 17 décembre 2019 portant approbation des budgets annexes primitifs 2020 « Eau » et « Assainissement » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,*

*Vu la délibération n°2020/63 du 10 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Président, portant notamment sur la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que des prendre les décisions mentionnées au III de l'article L1618-2 et au a de l'article L2221-5-1 du code général des collectivités territoriales, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,*

**Le Président après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2020-11 y attachées proposées par La Banque Postale, décide de souscrire un emprunt de 400 000 € auprès de la Banque Postale selon les conditions suivantes :**

➤ **Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt**

- **Score Gissler : 1A**
- **Montant du contrat de prêt : 380 000 EUR**
- **Durée du prêt : 20 ans**
- **Objet du prêt : Financement travaux réseau d'eau**
- **Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/12/2040**
- **Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.**
- **La demande de l'emprunteur jusqu'au 27/11/2020 avec versement automatique à cette date**
- **Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,75 %**
- **Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours**
- **Échéance d'amortissement et d'intérêts : Périodicité Annuelle**
- **Mode d'amortissement : constant**

- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

➤ Article 2 : Étendue des pouvoirs du signataire

**Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.**

Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 20 octobre 2020 et de la publication le  
20 octobre 2020

Vu,

Beauvois-en-Cis, le 20 octobre 2020

Le Président,  
Maire du CATEAU-CAMBRESIS  
Conseiller Régional

Serge SIMEON